

ASSEMBLÉE NATIONALE

1^{er} décembre 2025

VISANT À ENCOURAGER, À FACILITER ET À SÉCURISER L'EXERCICE DU MANDAT D'ÉLU LOCAL - (N° 2071)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 1

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de cet article.